

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification de l'entité adjudicatrice :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique la mise en place d'un accord-cadre.
Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice : Eau
Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet de l'accord-cadre :

Réalisation de branchements neufs et de petites opérations d'extensions/renouvellements sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2023-2026

4. Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

La présente consultation a pour objet la réalisation de branchements neufs et de petites opérations d'extensions/renouvellement sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de SAINT-LOUIS Agglomération - Période 2023-2026.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le CCTP commun à tous les lots ainsi que dans le document financier commun.

Code NUTS : FRF12

Lieu(x) d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération

Il s'agit d'accords-cadres de travaux.

L'opération de travaux est allotie selon ce qui suit :

- Lot 1 : Secteur géographique des communes de Folsensbourg, Wentzwiller, Neuwiller, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Liebenschwiller et Leymen
- Lot 2 : Secteur géographique des communes de Knoeringue, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Attenschwiller, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut
- Lot 3 : Secteur géographique des communes de Brinckheim, Kappelen, Helfrantzkirch, Wahlbach, Zaessingue, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Stetten, Sierentz et Uffheim (à partir du 1^{er} mai 2023 uniquement)



- Lot 4 : Secteur géographique des communes de Steinbrunn-le-Haut, Rantzwiller, Koetzingue, Waltenheim, Geispitzen, Schlierbach et Landser
- Lot 5 : Secteur géographique des communes de Kembs, Bartenheim et Rosenau (information : ce lot est uniquement concerné par des travaux d'eau potable)

Chacun des lots fait l'objet d'un accord-cadre unique. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Cependant, chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

Dans l'hypothèse d'une candidature à plusieurs lots, le candidat est invité à indiquer dans son support de mémoire technique un ordre de préférence pour l'attribution des lots.

Si le classement des offres venait à le désigner attributaire de plusieurs lots, son premier choix lui sera accordé, et le candidat classé en second sur l'autre lot candidaté, sera désigné attributaire de cet autre lot.

5. Forme des accords-cadres :

Les prestations donnent lieu, pour chaque lot, à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125 - 1 ; R2161 - 1 à 6 et R2161 - 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par l'entité adjudicatrice. Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée globale de l'accord-cadre, dans les limites suivantes :

Lot 1 : Secteur géographique des communes de Folgensbourg, Wentzwiller, Neuwiller, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Liebenschwiller et Leymen

- montant minimum de commande : 60 000 € HT
- montant maximum de commande : 600 000€ HT

Lot 2 : Secteur géographique des communes de Knœringue, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Attenschwiller, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut

- montant minimum de commande : 60 000 € HT
- montant maximum de commande : 600 000€ HT

Lot 3 : Secteur géographique des communes de Brinckheim, Kappelen, Helfrantzkirch, Wahlbach, Zaessingue, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Stetten, Sierentz et Uffheim (à partir du 1^{er} mai 2023 uniquement)

- montant minimum de commande : 60 000 € HT
- montant maximum de commande : 600 000€ HT

Lot 4 : Secteur géographique des communes de Steinbrunn-le-Haut, Rantzwiller, Koetzingue, Waltenheim, Geispitzen, Schlierbach et Landser

- montant minimum de commande : 60 000 € HT
- montant maximum de commande : 600 000€ HT

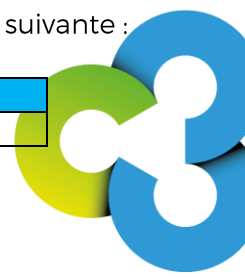
Lot 5 : Secteur géographique des communes de Kembs, Bartenheim et Rosenau

- montant minimum de commande : 50 000 € HT
- montant maximum de commande : 400 000€ HT

6. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
45232410-9	Travaux d'assainissement



Code CPV	Libellé du code CPV principal
44162500-8	Conduites d'eau potable

7. Durée de l'accord-cadre- Délai d'exécution des prestations

Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une durée ferme à compter du 1^{er} janvier 2023 ou de la date de notification si ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2026. Il n'est pas reconductible.

Pour chaque lot, le(s) délai(s) d'exécution des prestations est (sont) précisé(s) dans chaque bon de commande émis, dont la notification vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

8. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Prestation divisée en lots : Oui
- Les variantes sont exigées : Non
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) seront à fixer ultérieurement. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.
Délai global de paiement : 30 jours.
- Pour chaque lot, les prix seront fermes, révisables dans les conditions du CCAP.
- Cautionnement et garanties exigées : aucune garantie n'est exigée.
- Une avance sera accordée dans les conditions prévues à l'accord-cadre (voir CCAP).

9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
 - Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent accord-cadre. Les attestations indiquent l'objet de l'accord-cadre, le montant, le maître



d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de l'accord-cadre ;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

10. Conditions de participation :

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

11. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix	60 %
2	Valeur technique	40 %

12. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, se référer au règlement de la consultation.

13. Date limite de réception des offres :

Mardi 06 décembre 2022 à 16h00

14. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 02 novembre 2022

